



## PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

direction  
départementale  
de l'équipement  
et de l'agriculture  
de Seine-et-Marne

service environnement et  
et prévention des risques

pôle risques et nuisances

### **DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATION à destination des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques**

## **Commune de COMBS-LA-VILLE**

- ◆ *Fiche synthétique*
- ◆ *Cartes*

*Le présent document a été établi sur la base des informations, des connaissances  
et expertises, disponibles à la date de sa rédaction*

*Mise à jour du*

12 MAI 2010



Préfecture de Seine-et-Marne

COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE

## Informations sur les risques naturels et technologiques

en application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

## 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

2009/DDEA/SEPR n° 58

du 19 février 2009

mis à jour le 12 mai 2010

## 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non 

Prescrit (en cours d'élaboration)

date 11 juillet 2001

aléa Sécheresse

Prescrit (en cours d'élaboration)

date 06 novembre 2008

aléa Inondation

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles, ou aléa sécheresse, (version 2010) consultable sur le site www.argiles.fr

Consultable sur Internet 

La carte de l'aléa inondation au 1/10 000ème (planche 13)

Consultable sur Internet Consultable sur Internet Consultable sur Internet Consultable sur Internet 

## 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non 

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet 

## 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia  zone Ib  zone II  zone III  non 

## 5. Description succincte de l'intensité du risque

Aléa : Inondation	intensité :	faible à moyenne	<input checked="" type="checkbox"/>	forte	<input checked="" type="checkbox"/>	très forte	<input checked="" type="checkbox"/>
Aléa :	intensité :	faible	<input type="checkbox"/>	modérée	<input type="checkbox"/>	élevée	<input type="checkbox"/>
Aléa : Sécheresse	intensité :	faible	<input checked="" type="checkbox"/>	moyenne	<input checked="" type="checkbox"/>	forte	<input checked="" type="checkbox"/>
Aléa :	intensité :						

Commentaire littéral succinct

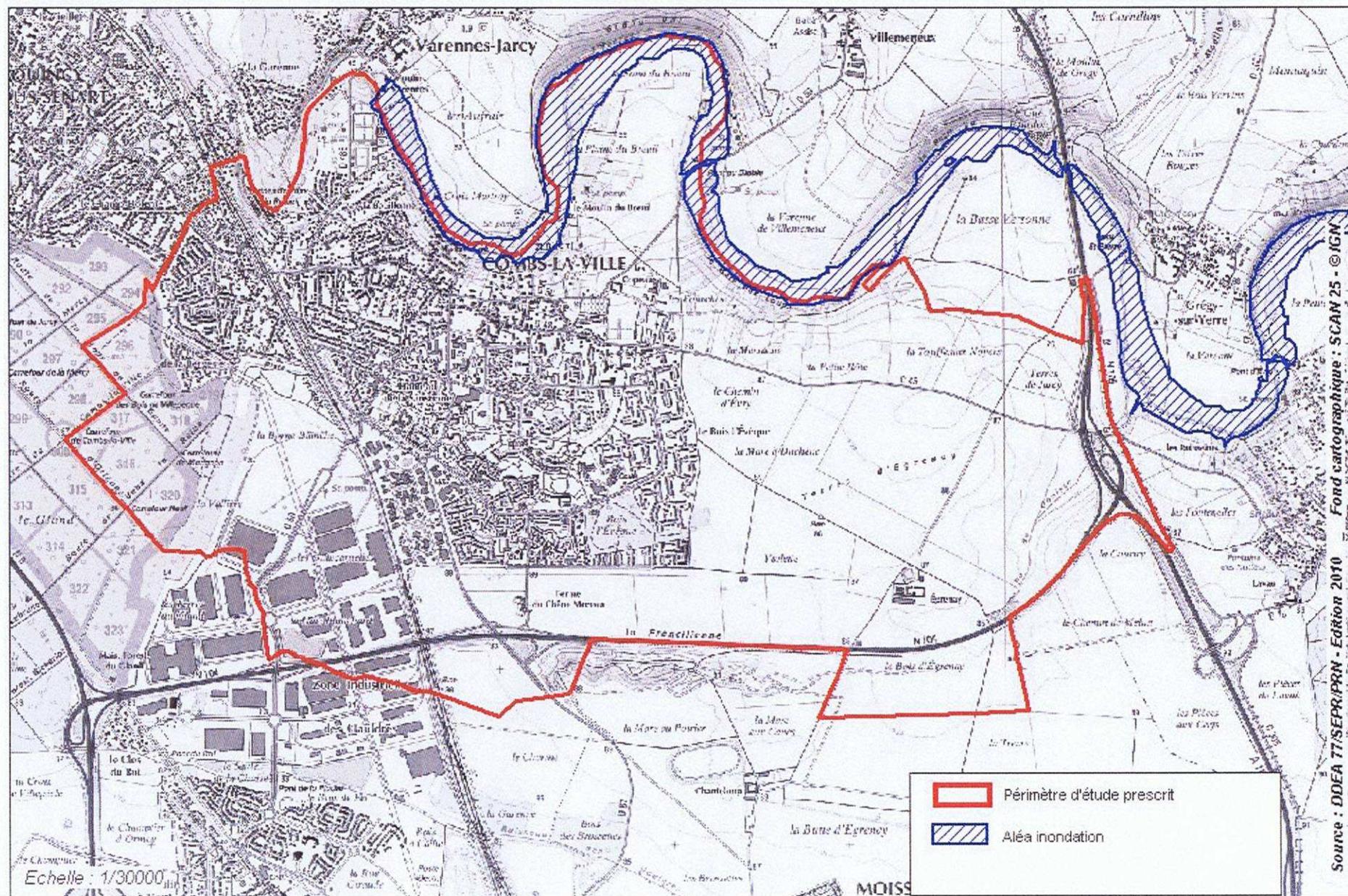
## pièces jointes

## 6. Cartographie

document permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles, ou aléa sécheresse (1 format A4)

Document cartographique délimitant les zones exposées au risque d'inondation (1 format A4)





Annexe à l'arrêté préfectoral  
2009/DDEA/SEPR n° 58  
du 19 février 2009  
mis à jour le 12 mai 2010

